



Armes de Thorame-Basse
Désinéple à un château d'or,
bâti au pied et à son estrie
d'une montagne d'argent

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 004-210402186-20251216-AR_001_2025-AR

S2LO

**MAIRIE
DE
THORAME-BASSE**

ARRÊTÉ N° 2025-27

Portant retrait de délégation de fonction et de signature à Madame DUPONT SENES Florine

Le Maire de Thorame-Basse,

Vu l'arrêté du 16 juillet 2020, par lequel il a donné délégation à Mme DUPONT SENES Florine, pour les affaires sociales et culturelles.

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales

ARRETE

Article 1^{er} : la délégation donnée à Mme DUPONT SENES Florine, 2^{ème} adjointe, par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2^{ème} : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publier sur le site de la mairie

Article 3^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Thorame-Basse, le 15 décembre 2025.

